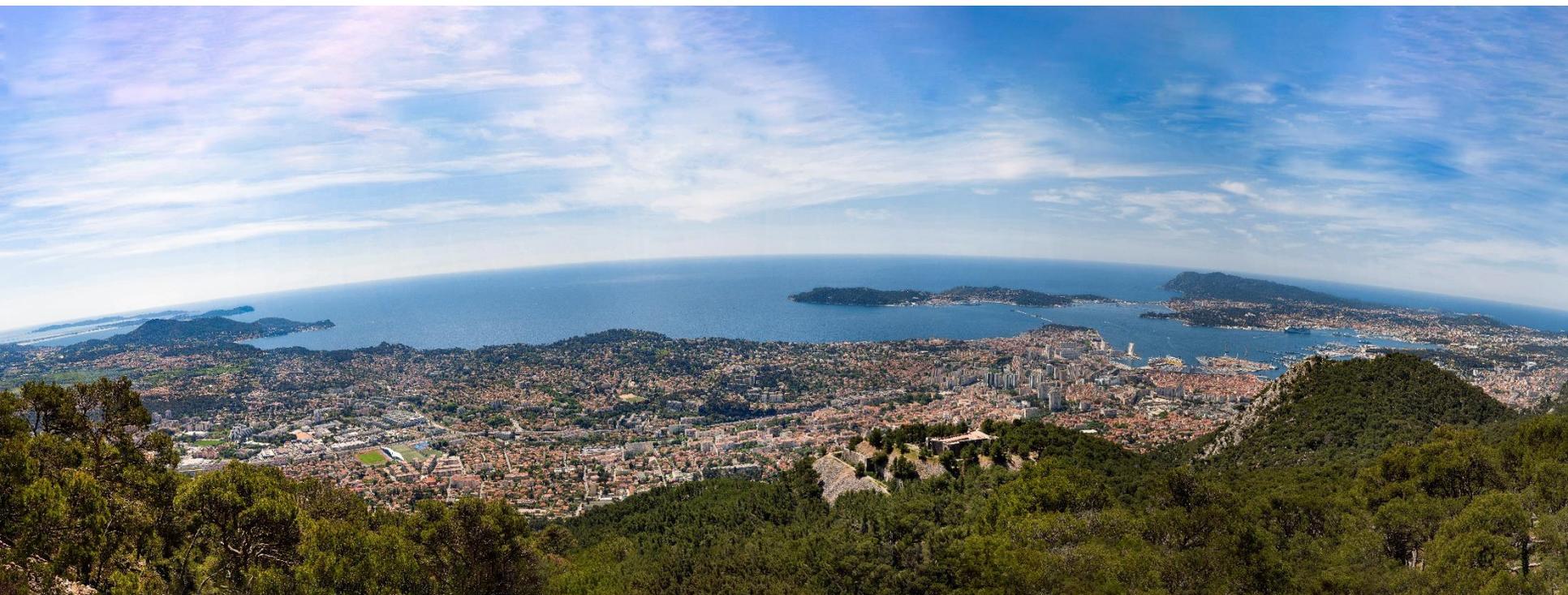


Comité de Baie de la Rade de Toulon et des Îles d'Or [2023-2027]

La Garde, le 11 juillet 2024



**Contacts Cellule d'animation
du Contrat de Baie :**

Magali ROUX / mroux@metropoletpm.fr
Laure MARAVAL / Imaraval@metropoletpm.fr
Raphaël ROBERT / rrobert@metropoletpm.fr

Ordre du jour :

1. Bilan des travaux de la Cellule d'animation depuis le dernier Comité de Baie
2. Construction de la phase 2 (2025-2027) du Contrat de Baie
3. Présentation des orientations du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau RMC
4. Présentation du nouveau Plan de Bassin d'Adaptation au Changement climatique (2024-2030) pour le bassin Rhône Méditerranée (PBACC)



1. Bilan des travaux de la Cellule d'animation depuis le dernier Comité de Baie



1. Bilan des travaux de la Cellule d'animation depuis le Comité de Baie du 18 décembre 2023

➔ Développement de la communication pour faire connaître la démarche :

Outils : création d'une vidéo « A la découverte du Contrat de Baie », traduction EN du dépliant, diffusion de la 2^{ème} lettre d'information du Contrat de Baie (30/01), 10 publications sur les réseaux sociaux.

Interventions : AG Mart (23/02), CCI-Var Access (26/04), Relais Jeunes (11/06), Fête de la Mer à la Capte (30/06), échange Ambassade de France au Koweït.



➔ **Lancement de la construction de la phase 2 du Contrat de Baie** : information aux membres du Comité de Baie (avril), travail préparatoire de la Cellule d'animation et 1^{ers} rendez-vous avec les maîtres d'ouvrage.

➔ Animation des instances de gouvernance

- **Réunion du Comité Technique et Financier (13/06)** : échange sur le cadre et le calendrier de construction de la phase 2 du Contrat de Baie, PBACC et groupe de travail sur les économies d'eau
- **2 réunions plénières du Conseil Scientifique (11/04 et 26/06)** : interventions sur la compétence GEMAPI, l'adaptation au changement climatique, les documents d'urbanisme + 5 réunions de groupe de travail du CS (TBSE)
- Organisation de la **Réunion du Comité de Baie (11 juillet)**

1. Bilan des travaux de la Cellule d'animation depuis le Comité de Baie du 18 décembre 2023

➤ **Suivi et/ou accompagnement des projets inscrits au Contrat :**

- COPIls : Réseau de suivi qualité BV Gapeau, seuil de la Clapière, renaturation de l'Eygoutier, stratégie de gestion du trait de côte MTPM, schéma directeur AEP MTPM.
- Cérémonie 1^{ère} pierre STEP Méounes, lancement campagne RINBIO 2024 avec l'Ifremer, appui à la préparation de l'atelier du 20/06 sur la restauration de la morphologie des cours d'eau et la continuité écologique (SMBVG).



➤ **Participations à des journées externes :** Journée Eau et Société de l'Agence de l'eau RMC, Commission géographique AERMC (12/04), Conférence Var Eau 2050 (07/05),

➤ **Actions en cours :** préparation de l'édition n°2 de la Fête du cours d'eau : de la Source à la Mer » sur l'Eygoutier 29 septembre 2024 (3 réunions), préparation de la 3^{ème} lettre d'information.

1. Bilan des travaux de la Cellule d'animation depuis le Comité de Baie du 18 décembre 2023

➤ Réflexion sur la mise en place de groupes de travail transversaux, thématiques :

☞ GT transversal « Economies d'eau et sobriété des usages »

- Un **enjeu global majeur** décliné dans les différentes stratégies : nationale (Plan Eau du Gouvernement), bassin RMC (PBACC), régionale (Plan Or Bleu), départementale (Var Eau 2050) ;

- **1^{er} objectif stratégique du 12^{ème} programme AERMC** : « Partager l'eau et développer la sobriété des usages » ;

Emergence de **nombreuses initiatives et de projets** sur le territoire du Contrat de Baie ;

- **Objectifs visés** : mettre en réseau les acteurs / optimiser la communication / identifier les actions prioritaires à déployer. **Selon le calendrier, inscrire ces actions à la phase 2.**

- **Proposition de planning de travail** : Septembre/octobre 2024 → Objectif : donner une vision d'ensemble de ce qui se fait sur notre territoire Contrat de Baie et pré-identifier les synergies et les lacunes.



2. Construction de la phase 2 du Contrat de Baie



RAPPELS

- ➔ **Signature le 22 juin 2023** du Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Iles d'Or [2023-2027] par **62 signataires**



- ➔ **Un programme composé de 238 actions**, portées par **40 maîtres d'ouvrage**



- ➔ **Un contrat organisé en deux phases :**

La phase 1 [2023-2024] ➔ **200 opérations** dont le démarrage est prévu au cours de cette période. Les fiches-actions sont rédigées.

→ **Programme contractualisé avec l'Agence de l'eau RMC (11^{ème} programme)**

La phase 2 [2025-2027] ➔ **38 opérations** sont d'ores-et-déjà programmées pour un démarrage à partir de 2025. Fiches-actions pas encore rédigées.

→ **Programme à contractualiser avec l'Agence de l'eau RMC (12^{ème} programme)**

2. Construction de la phase 2 du Contrat de Baie

Un travail à mener en parallèle de la préparation du bilan 2024 et de la phase 1 (2023-2024) et autour de deux objectifs :

- ❶ **Construction du programme d'actions [2025-2027]** : en intégrant à la fois les besoins des acteurs du territoire et les demandes du Comité d'Agrément du Bassin Rhône Méditerranée
- ❷ **Construction de la nouvelle contractualisation financière [2025-2027]**

→ **Modalités de travail pour la construction de la phase 2 :**

➡ **La période** : d'avril à décembre 2024

➡ **Les 4 étapes** :

1. Une **concertation ciblée** via des rendez-vous bilatéraux avec les MOA existants/nouveaux pour échanger sur les actions à poursuivre/définir pour la phase 2 ;
2. Un accompagnement pour la **rédaction des fiches-actions** détaillées des projets ;
3. Des échanges avec les **partenaires financiers** (AERMC, Région, Département) ;
4. Une formalisation de la **contractualisation** de la phase 2 (avenant au document contractuel ?).

2. Construction de la phase 2 du Contrat de Baie

→ Répondre aux recommandations du Comité d'Agrément du Bassin Rhône Méditerranée



NOTE l'importance des enjeux relatifs à la gestion des ressources en eau, à la préservation et la restauration des milieux aquatiques terrestres et marins, et à la réduction des pollutions et pressions anthropiques sur le territoire ;

INSISTE sur l'inscription au contrat définitif de toutes les actions du programme de mesures (PDM) du SDAGE décliné dans le plan d'actions opérationnelles territorialisées (PAOT) pour l'atteinte du bon état des masses d'eau concernées, sous forme d'actions concrètes et précises, à mettre en œuvre prioritairement avant 2027 ;

NOTE que la qualité patrimoniale et écologique exceptionnelle du territoire avec les deux rades et les îles est à l'origine de plusieurs démarches de gestion et de planification pour la préservation de ce territoire ;

INSISTE pour que le projet de contrat assure une articulation forte et fonctionnelle avec les différentes démarches menées sur le territoire (SAGE Gapeau, Natura 2000, Charte du Parc national de Port-Cros, Opération Grand Site « Presqu'île de Giens et Salins d'Hyères », SCoT Provence Méditerranée et PAPI), grâce notamment à des échanges à poursuivre ou instaurer entre les différentes instances concernées ;

RAPPELLE en particulier la nécessité que le contrat mette en exergue l'articulation opérationnelle avec les dispositions et le règlement du SAGE Gapeau approuvé ;

DEMANDE à la métropole TPM d'établir un contrat validé par le comité de baies intégrant plus fortement la question de l'adaptation au changement climatique, particulièrement pour sa seconde phase 2025-2027, par l'émergence et l'orientation de projets pertinents en réponse à l'ensemble des enjeux, en cohérence avec le plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC) en cours de révision :

- économies d'eau, stratégies de partage et d'optimisation des ressources,
- actions ambitieuses de préservation et de restauration des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau, intégrant les zones humides et contribuant à la prévention du risque d'inondation, en lien notamment avec le prochain PAPI métropolitain,
- animation forte pour favoriser l'émergence et la réalisation effective de projets de désimperméabilisation,
- sensibilisation, mobilisation et fédération des acteurs autour de ces enjeux ;

DEMANDE également que le contrat :

- présente une ambition affirmée et proactive de mise en œuvre des actions des PGRE validés, essentielle sur ces territoires en déficit avéré, en étroite collaboration avec les structures porteuses de ces PGRE ;
- développe largement le volet milieu marin en lien avec la disposition du SAGE Gapeau (D.3.9), identifiant le contrat de baie comme l'outil opérationnel de sa « marinsation » ;
- développe l'intégration des enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme, en cohérence avec les dispositions du SDAGE et en prenant en compte les autres documents de portée supérieure comme le SRADDET ;
- présente les actions retenues avec le calendrier de leur engagement et les enveloppes financières associées, en priorisant les actions matures et répondant au PDM ;

SOULIGNE l'importance d'établir un tableau de bord permettant de suivre l'avancement des actions et d'en évaluer les effets sur les pressions au regard des objectifs environnementaux du SDAGE ;

ENCOURAGE la métropole TPM à poursuivre la concertation avec l'ensemble des acteurs autour d'une politique de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques (dont notamment le monde agricole dans une logique de prise en compte de l'ensemble des enjeux agricoles dans le domaine de l'eau, et la Marine Nationale, car la mise en œuvre effective des actions qui leur incombe est essentielle à la réussite du contrat) ainsi qu'à établir une communication régulière sur l'avancement du futur contrat, notamment auprès des membres de la CLE du Gapeau ;

INVITE la métropole TPM à animer et structurer le réseau d'acteurs au-delà des acteurs de l'eau en impliquant notamment plus fortement le grand public par une démarche citoyenne participative ;

EMET sur ces bases un avis favorable à la finalisation du contrat de baie de la rade de Toulon et des îles d'Or.

Le Président du Comité de bassin,

Martial SADDIER

1. Décliner intégralement le PAOT (SDAGE 2022-2027)

2. Intégrer des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique (PBACC) et animer le réseau d'acteurs autour de ces enjeux

3. Impliquer le grand public dans une démarche citoyenne participative

Délibération du Comité d'Agrément du Bassin RM du 25 novembre 2022

2. Construction de la phase 2 du Contrat de Baie

→ Le cadre d'inscription de nouvelles actions

**Principe
fondamental**

1 action = 1 maître d'ouvrage = 1 année d'engagement = 1 budget prévisionnel
(avec minimum 20% d'auto-financement)

Cohérence

L'action **répond bien aux objectifs du Contrat de Baie** détaillés dans les documents sources du Contrat.

Rappel des enjeux / objectifs du Contrat de Baie

A : Réduire les POLLUTIONS pour améliorer la qualité des eaux

Réduire tout type de pollutions des eaux et réduire les déchets dans les milieux naturels



B : Préserver et garantir une gestion durable et équilibrée de la RESSOURCE EN EAU

Mieux connaître les ressources et les usages, sécuriser les ouvrages et économiser l'eau



C : Gérer durablement les COURS D'EAU et ZONES HUMIDES, en lien avec la prévention des risques

Maintenir et/ou restaurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques continentaux



D : Gérer durablement l'INTERFACE TERRE-MER et le MILIEU MARIN

Accompagner l'évolution du trait de côte, rétablir l'équilibre écologique du milieu marin



E : Renforcer l'intégration des enjeux « Eau » dans les DOCUMENTS D'URBANISME

Accompagner les collectivités pour mieux intégrer les enjeux EAU dans les documents de planification



F : ANIMER le Contrat de Baie, faire vivre le réseau d'acteurs et PROMOUVOIR la démarche

Fédérer les acteurs, capitaliser les expériences et faire connaître la démarche



2. Construction de la phase 2 du Contrat de Baie

→ Le cadre d'inscription de nouvelles actions

Principe fondamental

1 action = 1 maître d'ouvrage = 1 année d'engagement = 1 budget prévisionnel (avec minimum 20% d'auto-financement)

Cohérence

L'action **répond bien aux objectifs du Contrat de Baie** détaillés dans les documents sources du Contrat.

Engagement

L'action **doit être engagée entre 2025 et 2027**. Il sera nécessaire d'identifier précisément l'année de démarrage de chaque action, celle-ci devenant contractuelle si l'opération est éligible à un co-financement de l'Agence de l'Eau.

Maturité

L'action est **politiquement validée et techniquement cadrée** (des ajustements à la marge pourront toutefois être faits).

Rédaction

Le maître d'ouvrage doit **rédiger une fiche-action pour chaque projet en précisant et détaillant le plus possible** la nature des opérations envisagées.

2. Construction de la phase 2 du Contrat de Baie

Pour les **actions en cours** qui font l'objet de **nouvelles dépenses** en phase 2, ou pour celles qui n'ont pas pu démarrer en phase 1 et qui vont démarrer en phase 2

→ **ajustement du contenu de votre fiche-action**



Enjeu A : Réduire les pollutions

Action n°.

CONTRAT DE BAIE DE LA RADE DE TOULON ET DES ÎLES D'OR [2023-2027]				
Indiquer le nom de la structure maître d'ouvrage		Indiquer le titre de l'action		
CLASSEMENT DE L'OPERATION				
Objectif(s) du Contrat de baie visé	Ce champ sera rempli par la cellule d'animation du Contrat de baie.			
Nature de l'opération	<input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Etude et travaux <input type="checkbox"/> Gestion / Exploitation <input type="checkbox"/> Suivi <input type="checkbox"/> Animation <input type="checkbox"/> Communication / Sensibilisation			
Cocher ci-après				
DESCRIPTION DE L'OPERATION				
Localisation de l'opération	Indiquer le secteur/lieu de l'opération. Joindre une carte si c'est pertinent.			
Contexte et objectif / gain environnemental attendu	Préciser le contexte de cette opération, la problématique rencontrée et les objectifs attendus grâce à la réalisation de l'action			
Contenu technique de l'opération	Préciser le détail technique de l'opération (phases de l'étude / nature des travaux / nature du suivi...)			
MONTANT DE L'OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Montant prévisionnel de l'opération (HT)	Phase 1		Phase 2	
			Indiquer le montant en HT	
Co-financements possibles	Partenaire financier	Taux	Assiette éligible	Aide financière
	Agence de l'Eau RMC			
	Région SUD			

	Département du Var							
	Autre(s) :							
Commentaires								
	Partenaire financier	Taux	Assiette éligible	Aide financière				
Co-financements possibles Phase 2	Agence de l'Eau RMC							
	Région SUD							
	Département du Var							
	Autre(s) :							
Commentaires								
CALENDRIER DE L'OPERATION								
Calendrier prévisionnel de l'opération	2023	2024	2025	2026	2027			
Année d'engagement	Le chiffre est à compléter impérativement. Il permet de connaître l'impact financier de l'opération sur les années d'engagement.							
Conditions de mise en œuvre et de faisabilité	Le maître d'ouvrage précise à la réalisation de son opération les liens à réaliser (études, permis, autorisations, instruction des EIA, etc.) et les autres démarches à réaliser (autres plans, autres autorisations, etc.) et les autres démarches à réaliser (autres plans, autres autorisations, etc.)							
SUIVI ET EVALUATION DE L'OPERATION								
Indicateurs de suivi de la réalisation de l'action	Indiquer les indicateurs affectés à l'opération							
LIENS DE L'OPERATION AVEC LES DOCUMENTS CADRE ET LES AUTRES DEMARCHES DU TERRITOIRE								
Lien avec le SDAGE Rhône Méditerranée Corse 2022-2027 (DCE)	Ce champ sera rempli par la cellule d'animation du Contrat de Baie.							
Lien avec le DSF Méditerranée (DCSMM)	Ce champ sera rempli par la cellule d'animation du Contrat de Baie.							
Lien avec les autres démarches du territoire	Ce champ sera rempli par la cellule d'animation du Contrat de Baie.							

2. Construction de la phase 2 du Contrat de Baie

Pour les nouvelles actions qui vont démarrer en phase 2
 → rédaction de votre fiche-action



Enjeu A : Réduire les pollutions

Action n°.

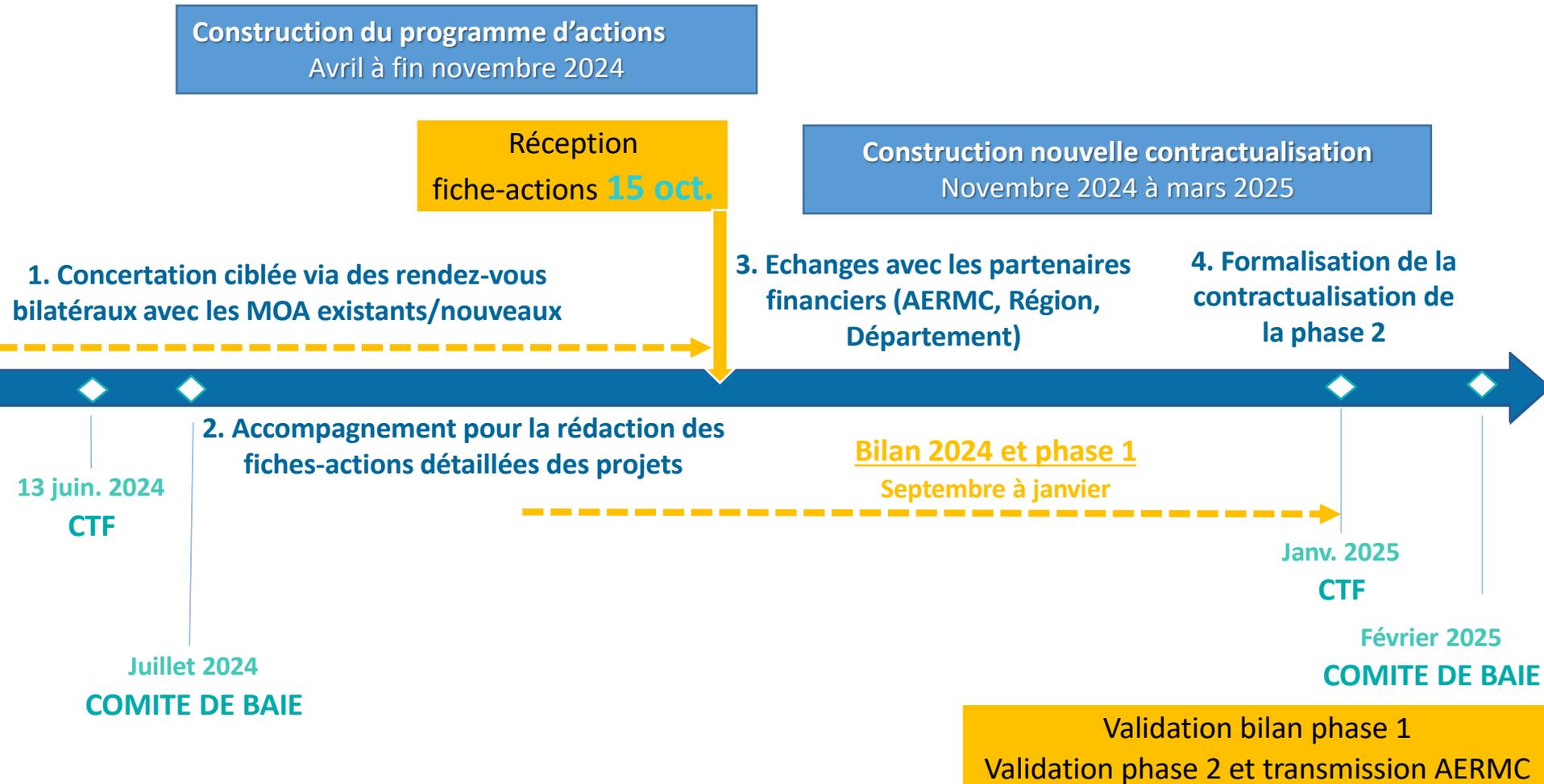
CONTRAT DE BAIE DE LA RADE DE TOULON ET DES ÎLES D'OR [2023-2027] ACTION PHASE 2				
Indiquer le nom de la structure maître d'ouvrage		Indiquer le titre de l'action		
CLASSEMENT DE L'OPERATION				
Objectif(s) du Contrat de baie visé	Ce champ sera rempli par la cellule d'animation du Contrat de baie.			
Nature de l'opération <i>Cocher ci-après</i>	<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Etude et travaux	<input type="checkbox"/> Gestion / Exploitation
	<input type="checkbox"/> Suivi	<input type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Communication / Sensibilisation	
DESCRIPTION DE L'OPERATION				
Localisation de l'opération	Indiquer le secteur/lieu de l'opération. Joindre une carte si c'est pertinent.			
Contexte et objectif / gain environnemental attendu	Préciser le contexte de cette opération, la problématique rencontrée et les objectifs attendus grâce à la réalisation de l'action			
Contenu technique de l'opération	Préciser le détail technique de l'opération (phases de l'étude / nature des travaux / nature du suivi...)			
MONTANT DE L'OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Montant prévisionnel de l'opération (HT)	Indiquer le montant en HT			
Co-financements possibles	Partenaire financier	Taux	Assiette éligible	Aide financière
	Agence de l'Eau RMC			
	Région SUD			
	Département du Var			

Autre(s) :					
Commentaires					
CALENDRIER DE L'OPERATION					
Calendrier prévisionnel de l'opération	2023	2024	2025	2026	2027
			Commencer la réalisation	Finir la réalisation	Commencer la réalisation
Année d'engagement (pour l'année de la fiche-action)	Se renseigner auprès du maître d'ouvrage sur le calendrier de cette opération et sur les conditions particulières particulières (évaluation par l'Etat de pression réglementaire, réalisation d'une autre fiche-action préalablement à l'opération de maintenance, besoins d'un appel d'offre...)				
Conditions de mise en œuvre et de faisabilité	Le maître d'ouvrage précisée à la réalisation de cette opération sur les conditions particulières particulières (évaluation par l'Etat de pression réglementaire, réalisation d'une autre fiche-action préalablement à l'opération de maintenance, besoins d'un appel d'offre...)				
SUIVI ET EVALUATION DE L'OPERATION					
Indicateurs de suivi de la réalisation de l'action	Préciser les indicateurs attendus à l'opération				
LIENS DE L'OPERATION AVEC LES DOCUMENTS CADRE ET LES AUTRES DEMARCHES DU TERRITOIRE					
Lien avec le SDAGE Rhône Méditerranée Corse 2022-2027 (DCE)	Ce champ sera rempli par la cellule d'animation du Contrat de Baie				
Lien avec le DSF Méditerranée (DCSMM)	Ce champ sera rempli par la cellule d'animation du Contrat de Baie				
Lien avec les autres démarches du territoire	Ce champ sera rempli par la cellule d'animation du Contrat de Baie				

Calendrier de construction de la phase 2



2. Construction de la phase 2 du Contrat de Baie



MOA rencontrés : SNSM, Ville de La Seyne, CCI du Var, Ville de Toulon, Institut Océanographique Paul Ricard

Autre rendez-vous à venir : Ville d'Hyères, Parc national de Port-Cros, Syndicat de gestion de l'Eygoutier, PNR Sainte-Baume, EPCI, etc.

Echanges



3. Présentation des orientations du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau RMC



Elaboration du 12^{ème} programme

Comité de baie – 11 juillet 2024

**SAUVONS !
L'EAU !**

Les grandes étapes de la construction

- ❖ Recueil des attentes des acteurs de l'eau en 2023
 - Commissions géographiques Rhône-Méditerranée (mars-avril)
- ❖ Lettre de cadrage ministérielle le 17 mai 2023
- ❖ Travail préparatoire : définition des objectifs et évolutions envisagées
 - Commission programme : 4 réunions en 2023, 7 réunions prévues en 2024
- ❖ Informations et échanges en Conseil d'Administration et Comités de Bassin

Lettre de cadrage ministérielle

☰ Lettre adressée le 17 mai 2023 aux présidents des comités de bassin

"Les 12^e programmes : outils de financement des priorités du plan eau"

Objectif prioritaire

- Atteinte du **bon état des eaux** (mise en œuvre des SDAGE)
 - ↳ Agir plus vite et plus fort

Comment

- Accompagner les territoires en généralisant les pratiques de **contractualisation**
- Renforcer les **exigences** pour garantir l'efficacité des aides

Enjeux majeurs

- Adaptation au changement climatique (notamment sobriété en eau)
- Lutte contre les micropolluants
- Lutte contre l'érosion de la biodiversité
- Diminution de l'usage des phytosanitaires
- Préservation du littoral et du milieu marin

Orientations du 12^{ème} programme pour les interventions

**SAUVONS !
L'EAU !**

Enjeux transversaux



Atteindre les objectifs de bon état des milieux



Adapter les territoires au changement climatique



Reconquérir la biodiversité



Assurer une solidarité de bassin entre les territoires

Objectifs stratégiques



Partager l'eau et développer la sobriété des usages



Favoriser les dynamiques naturelles des milieux et reconquérir la biodiversité



Améliorer la qualité des eaux des milieux



Gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable



Préserver et restaurer les fonctionnalités et la réserve en eau des sols



Objectifs du 12^{ème} programme : Partager l'eau et développer la sobriété des usages

Réduire la consommation en eau

- 🎯 Acteurs économiques (agricoles, industriels...): ensemble du territoire 
- 🎯 Collectivités : territoires prioritaires du SDAGE + solidarité (FRR) + contrats Eau&Climat
 - ✓ Optimisation des infrastructures
 - ✓ Sobriété des usages (évolution pratiques, actions territoriales ou sectorielles, R&D et expérimentation)

Organiser et gérer le partage de l'eau entre les usages

- ✓ Projets de territoire pour la gestion des eaux (PTGE)
- ✓ Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC)
- ✓ Etudes prospectives

Mobiliser des ressources de substitution

- 🎯 Territoires en déséquilibre du SDAGE, dans le cadre d'un PTGE
 - ✓ Stockage, transfert

Renforcer la connaissance des volumes prélevés dans les milieux naturels

- ✓ Inventaires et suivis des prélèvements



Objectifs du 12^{ème} programme : Gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable

Gérer durablement les services d'eau potable

- ✓ Etudes (dont PGSSE) et outils de pilotage

Aider les collectivités rurales à investir au bon niveau

- 🎯 Zonage FRR (*France Ruralités Revitalisation*)
- ✓ Actions de rattrapage structurel

Aider les collectivités à s'adapter aux enjeux émergents

- ✓ Traitement des polluants émergents, en particulier PFAS
- ✓ R&D sur réseaux ou UPEP



Restaurer et préserver une eau brute de qualité

- 🎯 Captages prioritaires et ressources stratégiques (SDAGE)
- ✓ Animation, changement pratiques agricoles, actions DUP, maîtrise foncière

Favoriser une gestion globale de l'AEP

- ✓ Démarche globale intégrant le changement climatique, dans le cadre d'un contrat Eau&Climat



13



Objectifs du 12^{ème} programme : Favoriser les dynamiques naturelles des milieux et reconquérir la biodiversité

Restaurer les milieux aquatiques et humides dégradés

- ✓ Restauration pour l'ensemble des milieux, y compris milieux marins
 - 🎯 **Tout territoire** avec priorité PDM

Préserver les milieux aquatiques et humides en bon état

- ✓ Maîtrise foncière 
- ✓ **Actions de préservation**
- 🎯 **Approches territoriales** (EBF, Rbios, PGSZH, stratégie foncière)
- ✓ Organisation mouillages

Reconquérir la biodiversité

- ✓ **Restauration des habitats et continuités des espèces inféodées à l'eau** 
 - ✓ Mise en œuvre de stratégies régionales
- + Mesures SNB du Fonds vert

Soutenir des stratégies d'action territoriales

- ✓ Démarches et études intégrées
- ✓ Animation territoriale



Objectifs du 12^{ème} programme : Préserver et restaurer les fonctionnalités et la réserve en eau des sols



Favoriser la réserve utile par l'adaptation des cultures et gestion du sol en agriculture

- ✓ Expérimentation agricole
- ✓ Changement de pratiques agricoles
- +  AAP PSE
- +  AAP FBNI

Accompagner la transition vers une ville perméable

-  Collectivités
-  Autres acteurs
- ✓ Déconnexion des eaux pluviales des réseaux pour infiltration ou réutilisation des eaux de pluie
- + Mesure Renaturation des villes et des villages du Fonds vert

Préserver les zones humides

- ✓ Expérimentation agricole
- ✓ Changement de pratiques agricoles
- +  AAP PSE
- +  AAP FBNI
- ✓ Préservation des zones humides



Objectifs du 12^{ème} programme : Améliorer la qualité des eaux des milieux 1/2

Réduire les pollutions domestiques

1/ Gérer durablement les services d'assainissement

2/ Réduire l'impact des systèmes d'assainissement sur le milieu

- Stations : PAOT + Traitement N et P dans zones sensibles eutrophisation + Traitement micropolluants sur STEU grande capacité + Gestion des boues
- Réseaux d'assainissement : PAOT + non conformes
- Gestion des eaux pluviales : PAOT + déconnexion réseaux unitaires

3/ Aider les collectivités rurales à investir au bon niveau

- Actions de rattrapage structurel
- 🎯 FRR (France Ruralités Revitalisation)

4/ Favoriser la gestion globale des systèmes d'assainissement et des eaux pluviales



- Démarche globale intégrant le changement climatique, dans le cadre d'un contrat Eau et Climat

5/ Aider les collectivités à s'adapter aux enjeux émergents

- Sobriété en eau et en énergie dans les stations
 - REUT
 - Economie circulaire
- R&D
- Réduire la pollution par les plastiques
 - Dispositifs macrodéchets issus des réseaux
 - Equipement des vallons secs littoraux
 - Traitement des microdéchets sur STEU de grande capacité





Objectifs du 12^{ème} programme : Améliorer la qualité des eaux des milieux 2/2

Réduire les pollutions de nature industrielle (toutes activités économiques non agricoles)

- ✓ Réduction des émissions les plus significatives (macro + micropolluants)
- ✓ Opérations sectorielles de branche pour les émissions dispersées micropolluants via AAP 
- ✓ R&D

Réduire les pollutions agricoles

1/ Réduire les intrants

- FBNI et PSE via AAP 
- ✓ Agriculture bio + matériel alternatif
- ✓ Mise aux normes Directive nitrates

2/ Soutenir l'expérimentation

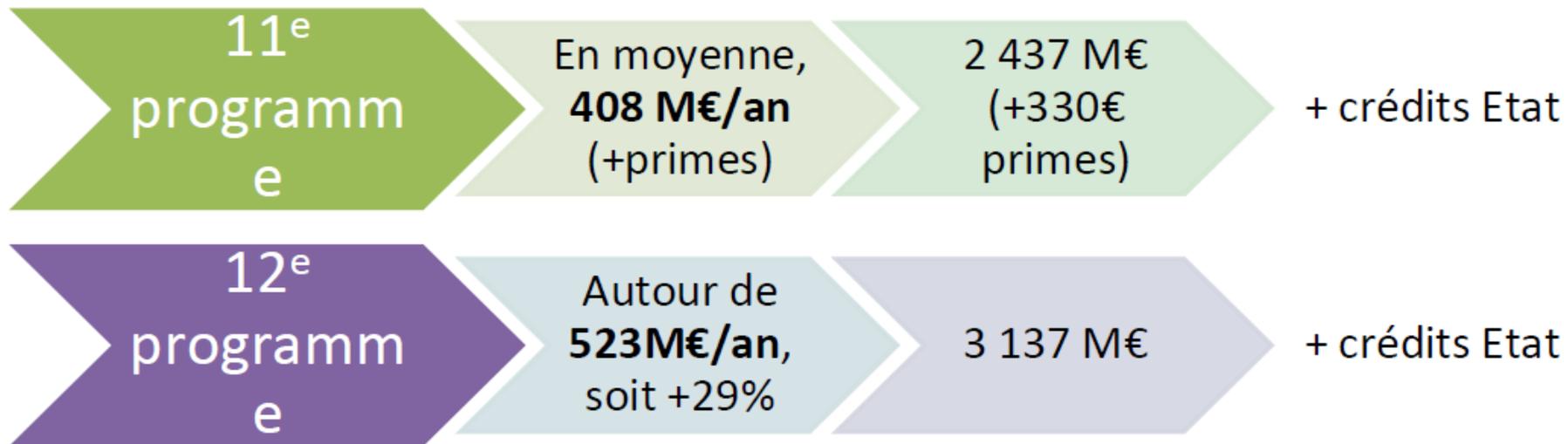
Démarches territoriales de réduction des substances dangereuses



- 🎯 **Priorité territoires à enjeux du SDAGE** pour des pollutions d'origine multiple
- 👉 Contrat avec une collectivité porteuse de la démarche
- ✓ Animation, connaissance, réduction des émissions, traitement

Perspectives financières pour l'intervention

Estimations pour les interventions de l'agence :



Plan eau : +125M€/an

Réforme des redevances et perspectives pour le 12^{ème} programme

**SAUVONS !
L'EAU !**

Des redevances plus incitatives et mieux partagées



- ❖ Valorisation performances assainissement et réseaux AEP
- ❖ Rééquilibrage contributions entre usagers
- ❖ **Financement du Plan eau :**
Objectif + 81 M€ / an de recettes fiscales pour l'agence Rhône Méditerranée Corse

Loi de finances 2024 / Application 2025

Principales mesures de la réforme

❖ Création de 3 nouvelles redevances pour :

- consommation d'eau potable,
- performance des réseaux d'eau potable,
- performance des systèmes d'assainissement collectif.

➤ *Suppression des redevances pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte.*

❖ **Instauration de taux planchers** pour les différents usages de la redevance prélèvement

❖ **Suppression du doublement Grenelle** de la redevance de prélèvement

Principales mesures de la réforme

- Plaquette sur la réforme des redevances : [AE-FICHES-EAU_280624.pdf \(eau-rhin-meuse.fr\)](#)
- Webinaire présentation des redevances : [Présentation de la réforme des redevances - Agence de l'eau RMC \(14/05/24\) - YouTube](#)
- FAQ accessible en ligne : [Tout comprendre de la réforme des redevances | Les agences de l'eau \(lesagencesdeleau.fr\)](#)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

LES AGENCES DE L'EAU

REPÈRES

L'EAU EN FRANCE

LES AGENCES DE L'EAU METTENT EN ŒUVRE UNE FISCALITÉ EN RÉPONSE AUX DÉFIS DE DEMAIN

Les enjeux de la réforme des redevances

2,5 MILLIARDS D'EUROS / AN
(en moyenne) de recettes fiscales environnementales (+20 % par rapport à 2019-2023)

+ DE 80%
de cette fiscalité redistribués directement sous forme d'aides aux usagers de l'eau (collectivités, activités économiques, acteurs associatifs)

+ DE 50%
des aides accordées par les agences de l'eau consacrées aux actions en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique

Calendrier de validation

- ❖ **CA du 27 juin + CA du 5 septembre** : validation du projet d'énoncé du programme et de la délibération relative aux redevances pour saisine des CB
- ❖ **CB de Corse du 18 septembre et CB Rhône-Méditerranée du 4 octobre** : avis conformes sur l'énoncé du programme et les redevances
- ❖ **CA du 4 octobre** : adoption définitive des délibérations relatives à l'énoncé du programme et aux redevances
- ❖ **CA du 24 octobre et du 17 décembre** : adoption des délibérations de gestion précisant les modalités d'interventions

Echanges



4. Présentation du nouveau Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC)





La stratégie du bassin Rhône-Méditerranée

Un plan de bassin d'adaptation au changement climatique 2024-2030 avec 30 défis pour agir plus vite, plus fort !



**SAUVONS!
L'EAU!**

Sur le bassin du Rhône, les effets du changement climatique sont de plus en plus marqués



+1,8 °C

Augmentation de la **température moyenne annuelle** sur la période 1960-2020



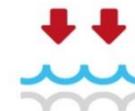
- 10%

Baisse des **précipitations neigeuses** entre les périodes 1960-1990 et 1990-2020



+18% à 37%

Augmentation de **l'assèchement des sols** depuis 1960



- 15%

Baisse des **débits du Rhône** en été entre les périodes 1960-1990 et 1990-2020

Jusqu'à

+ 2,3 °C

Hausse supplémentaire de la **température moyenne annuelle** en 2050

Jusqu'à

- 40%

Baisse supplémentaire des **précipitations neigeuses** en 2050

Le **bassin Rhône-Méditerranée**, un des secteurs les plus menacés d'ici 2050

Jusqu'à

- 20%

Baisse supplémentaire des **débits du Rhône** en été en 2050

Les 6 incontournables pour s'adapter

- Consommer moins d'eau = Plan Eau national
- Préserver et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels
- S'appuyer sur les services rendus par les sols : infiltration, arrêt du tout tuyau, gestion agronomique des sols..
- Etablir des stratégies locales concertées
- Planifier les solutions de demain : prospective, analyses économique, SFN...
- Le SDAGE et le PGRI comme premiers pas pour faire face au changement climatique



Plan de bassin d'adaptation
au changement climatique
2024-2030





Un diagnostic de **vulnérabilité**

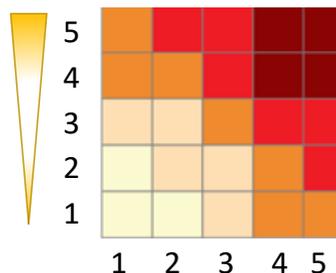


Facteurs climatiques

Simulations du climat, des débits, de la recharge **à horizon milieu de siècle**:
Données du projet EXPLORE2, multi-modèles et multi-scénarios

le changement climatique

Exposition



Sensibilité

Facteurs non climatiques

Caractéristiques actuelles des masses d'eau et des territoires (état des lieux, occupation du sol, diagnostics de pressions...)

le territoire

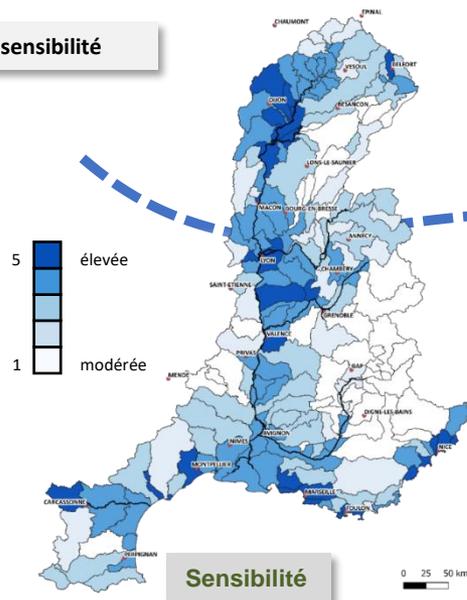


Degré de vulnérabilité :

- 5 ● élevée
- 4 ●
- 3 ●
- 2 ●
- 1 ● modérée

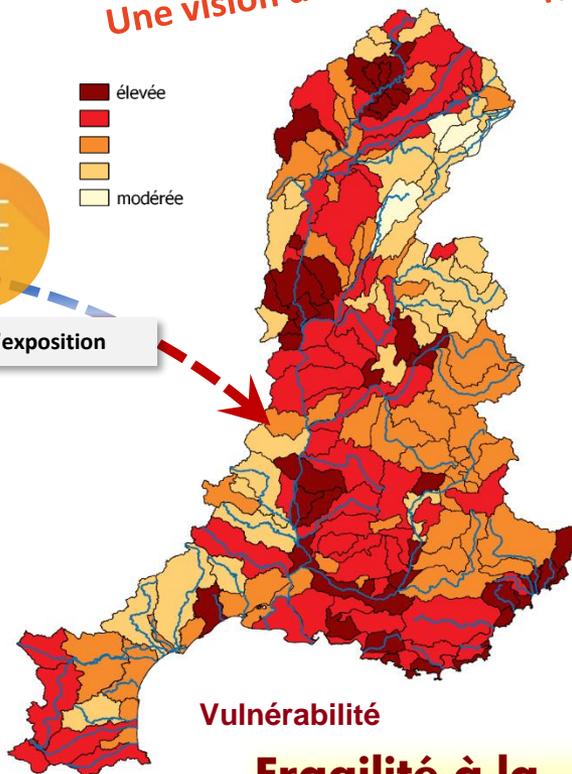
Une vision du futur si on ne fait rien !

Facteurs de sensibilité



Facteurs d'exposition

élevée
modérée



Carte d'un futur possible... mais pas sûr !

Fragilité aujourd'hui

Vulnérabilité

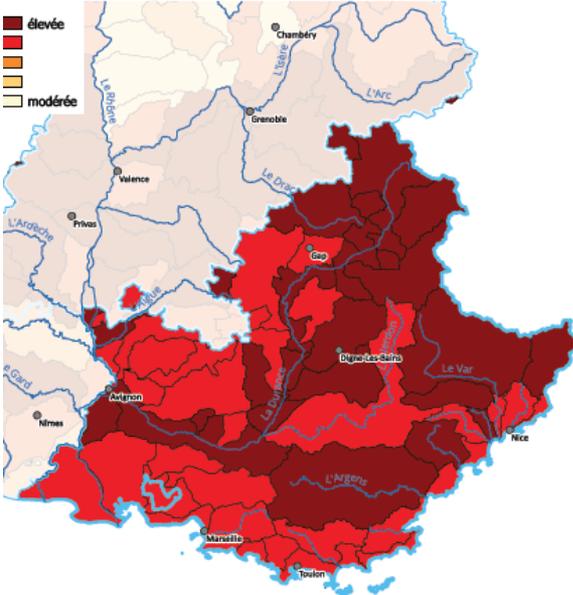
Fragilité à la situation 2050



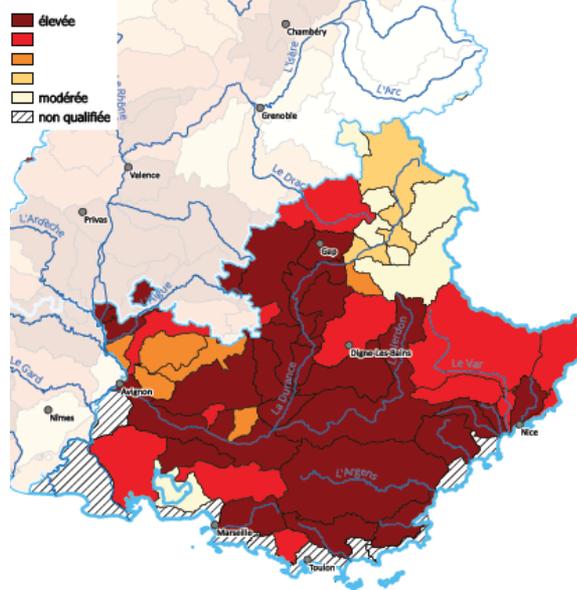
Un diagnostic de vulnérabilité

Trois enjeux extrêmement forts pour la région PACA

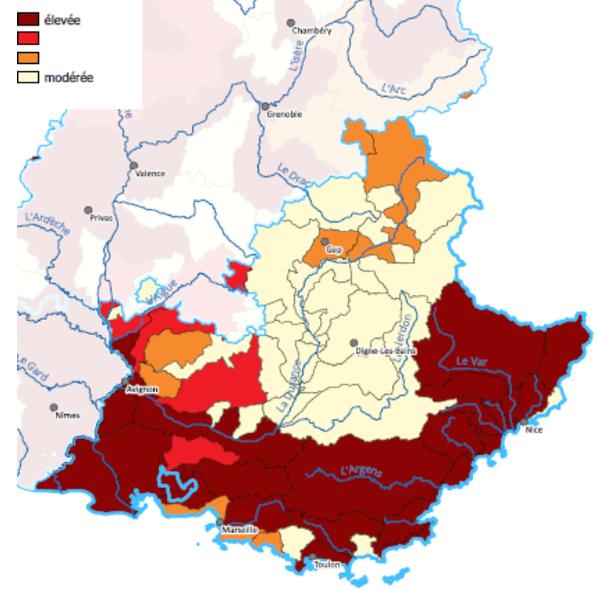
Vulnérabilité des territoires à l'enjeu d'assèchement des sols



Vulnérabilité des territoires à l'enjeu de baisse de la disponibilité en eau



Vulnérabilité des territoires à l'enjeu d'amplification des risques naturels liés à l'eau

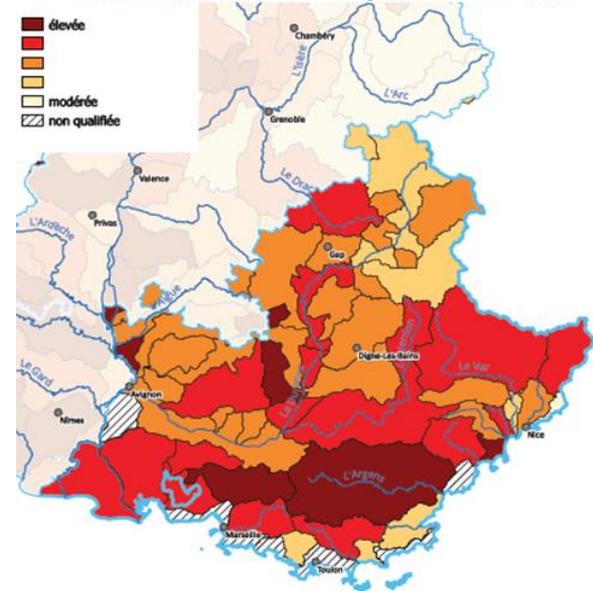




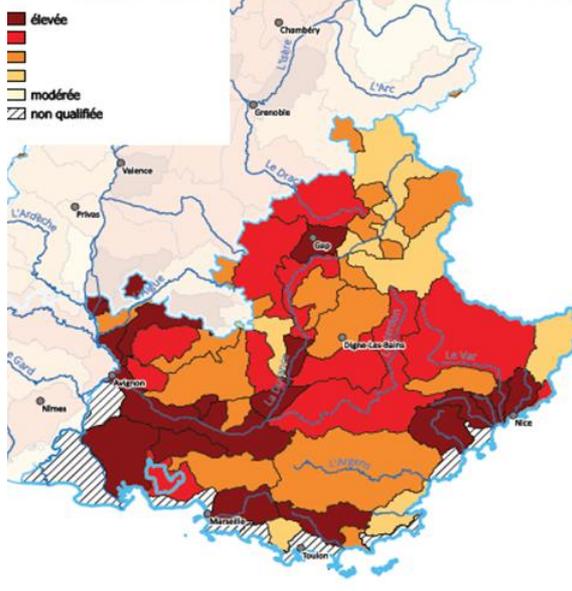
Un diagnostic de vulnérabilité

D'autres enjeux importants selon les territoires

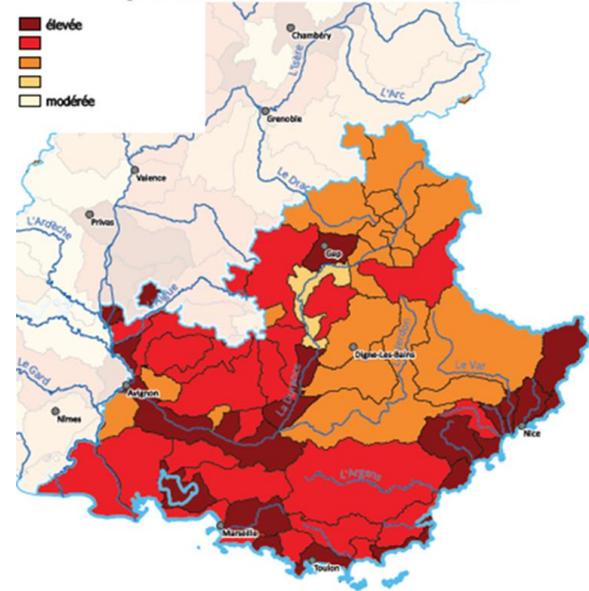
Vulnérabilité des territoires à l'enjeu de détérioration de la qualité de l'eau



Vulnérabilité des territoires à l'enjeu de perte de biodiversité aquatique (cours d'eau)



Vulnérabilité des territoires à l'enjeu de perte de biodiversité humide





A retenir sur le diagnostic de vulnérabilité



- Une vulnérabilité sur **5 enjeux** qui ont des conséquences sur **les milieux aquatiques** ET également sur **la façon dont les usages vont s'organiser**
- Une vulnérabilité **pour prioriser et AGIR**, ce n'est pas de la connaissance **ABSOLUE**. On prépare l'avenir, on ne le prévoit pas
- Cette vulnérabilité **n'est pas une couche « en plus »** par rapport au SDAGE, le PBACC passe le diagnostic du SDAGE au crible du CCLIM
- Un **décalage dans la perception de la vulnérabilité par les acteurs est normal** car ils expriment la sensibilité actuelle, les acteurs connaissent leur territoire aujourd'hui, on leur propose une vision pour demain **SI ON NE FAIT RIEN**

Agir plus vite et plus fort

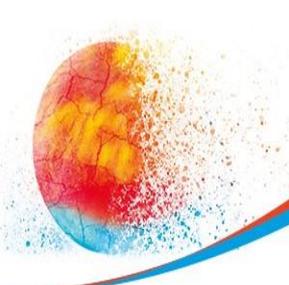
les 30 défis, des objectifs chiffrés que l'on se donne collectivement

le Panier de solutions pour identifier les actions les plus pertinentes



Actions au choix parmi un panier de solutions





En synthèse



Le changement climatique est déjà là...

Les actions du SDAGE/PDM = **1^{er} pas de l'adaptation**
Des solutions **déjà connues**, notamment le **PdM/PAOT**

...et il va s'accroître

Le PBACC : un plan opérationnel pour agir **plus fort**

Des solutions ventilées **par enjeu à l'origine de la vulnérabilité**

Choisir les actions les plus **EFFICACES** dans le panier de solutions pour être **MOINS SENSIBLE** aux effets du changement climatique en fonction :

- des enjeux les plus vulnérables
- des solutions répondant à plusieurs enjeux
- des volontés locales

Territorialisé selon la vulnérabilité, pour agir **plus vite**

30 défis à relever avant 2030 sur la **concrétisation des actions** :

- 6 défis territorialisés sur les territoires les plus vulnérables et/ou les plus sensibles
- 25 défis sont un engagement collectif à agir pris au niveau du Comité de bassin



Toutes les données disponibles ici :

<https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/Changement-climatique>



Echanges



Vidéo

« A la découverte du Contrat de Baie »



An aerial photograph of a beautiful coastal bay. The water is a vibrant blue, transitioning to a lighter turquoise near the shore. Numerous sailboats of various sizes are scattered throughout the bay. In the foreground, a large, lush green forested island dominates the view. In the background, more islands and a large multi-masted sailing ship are visible. The overall scene is serene and picturesque.

Merci pour votre attention